



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

radars

Question écrite n° 28665

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre de l'intérieur sur la suggestion d'établir un audit sur l'implantation des radars sur les routes.

Texte de la réponse

La Délégation à la sécurité et à la circulation routières réalise en permanence l'analyse de l'emplacement des radars sur le territoire afin que leurs effets sur l'accidentalité soient assurés et maintenus. Une vingtaine de radars sont notamment déplacés chaque année car les conditions de dangerosité ayant prévalu à leur installation ne sont plus réunies. De plus, la remise en place des panneaux d'annonce en amont des radars fixes décidée par le ministre en février dernier permettra d'améliorer l'information des usagers et un meilleur respect de la règle sur les zones concernées.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28665

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 juin 2013](#), page 5725

Réponse publiée au JO le : [24 septembre 2013](#), page 10122